

CAPa JP

(Certificat d'aptitude professionnelle agricole)

Jardinier Paysagiste

Formation par apprentissage
Formation diplômante

RNCP 38386

- Ministère en charge de l'Agriculture
- Date de publication : 18/12/2023



Les atouts du centre

Une équipe pluridisciplinaire
Des conduites et des réalisations de chantiers
Des visites en milieu professionnel
Un accompagnement individualisé tout au long de la Formation

- Taux d'appréciation des bénéficiaires (2024) 79.40%
- Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la sortie
- de formation (2024) : 100 %
- Taux d'insertion global dans l'emploi (2024) : 100%
- Taux d'insertion dans le métier visé (2024) : 100 %
- Taux de réussite aux examens (2024) : 100 %
- Taux de poursuite d'études (2024) : aucun
- Taux d'interruption en cours de formation (2024-2025) : aucun
- Taux de rupture des contrats d'apprentissage (2024-2025) : aucun

Vous pouvez vous rendre sur le site internet :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Nos locaux sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. Contactez notre secrétariat au 04 66 32 02 39

CFA de la Lozère

Site de Marvejols
1, Avenue des Martyrs de la Résistance
48100 Marvejols
☎ 04.66.32.02.39
Mail : cfa.lozere@educagri.fr

www.epl-lozere.fr



Perspectives professionnelles & débouchés

Entrer dans la vie active en tant qu'ouvrier qualifié (entreprises d'espaces verts, jardinerie, pépinières, collectivités etc ...)

Poursuivre les études par la voie professionnelle ou l'apprentissage (BAC Pro, Certificat de technicien, BP Aménagement Paysager, etc ...)

Structure du diplôme

- Diplôme national de **niveau 3** délivré par le Ministère en charge de l'Agriculture.
- Evaluation par UC (Unités Capitalisables), l'ensemble des UC est à acquérir dans un délai de 5 ans

Objectifs de la formation

Réfléchir et faire évoluer son parcours professionnel pour devenir acteur de son projet professionnel. Acquérir les compétences techniques et professionnelles pour exécuter des chantiers paysagers.

Contenu de la formation

Modalités pédagogiques :

Alternance des cours théoriques, pratiques et mise en situation professionnelle via les périodes en entreprise. Travail et analyse sur les exploitations d'apprentissage avec un accompagnement individualisé.

Modules professionnels :

- Aménager et entretenir les jardins et espaces verts.
- Gérer les espèces invasives des berges de rivière.
- Mobiliser les connaissances de base en communication, mathématiques, biologie et monde contemporain dans les situations de la vie professionnelle et sociale.

Moyens techniques : Chantiers pédagogiques, parterre pédagogique.

Il est toutefois conseillé d'avoir un ordinateur portable.

Modalités d'évaluation et de validation

Evaluations orales sous forme d'entretiens d'explicitations d'une situation vécue en entreprise

Objectifs évaluables :

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux (prendre position ; utiliser des outils mathématiques, graphiques, numériques et outils de mesure et de traçage ; savoir communiquer)
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel (santé, sport, gestes et postures)
- Interagir avec son environnement social (droit du travail, environnement professionnel)
- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
- Réaliser des travaux d'aménagement paysager
- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements
- Effectuer des travaux d'interventions sur la ripisylve

Possibilités de valider un ou des blocs de compétences

Parcours modulable selon profil du candidat.

Rythme & durée de la formation

Formation sur 2 ans par alternance de 3640 h au total : 840 h en centre (12 semaines) et 2800 h en entreprise (35 semaines) par an et 5 semaines de congés payés.

Formation en présentiel.

Période de la formation : de septembre à juin.

Rythme de l'alternance : 1 semaine en centre, 3 semaines en entreprise

Lieux de formation : Marvejols et sites adaptés selon les chantiers d'application. Déplacements à prévoir.

Conditions d'admission

- Avoir entre 16 et 29 ans (dérogation possible si moins de 16 ans ou plus de 29 ans)
- Avoir suivi les cours d'une classe de 3ème
- Avoir signé un contrat avec un maître d'apprentissage

Les candidats sont convoqués pour un entretien de motivation et de positionnement, leurs aptitudes à la réussite du parcours de formation.

Statuts & rémunération

Salarié(e) en formation et rémunération versée par le maître d'apprentissage. Salaire déterminé en fonction de l'âge et fixé pour chaque année de formation (de 27 à 100 % du SMIC). Droits aux congés payés et même couverture sociale que l'ensemble des salariés de l'entreprise.

En fonction de la convention collective, les conditions tarifaires sont fixées par l'OPCO dont dépend l'employeur.

Possibilité d'internat à la Canourgue pour les mineurs.

Adaptation de la formation possible et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.